



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Direction des Sécurités

Bureau des élections et de la représentation de l'État

Affaire suivie par : Coralie DUBOIS
Téléphone : 04 67 61 63 59
Mél : coralie.dubois@herault.gouv.fr

Montpellier, le **29 JUIN 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023.06.DS.0362

portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans la commune de Castelnau-le-Lez

Le préfet de l'Hérault

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH en qualité de préfet du département de l'Hérault ;

VU les propositions du maire de la commune de Castelnau-le-Lez ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-I-1321 du 5 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Castelnau-le-Lez ;

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRÈTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2020-I-1321 du 5 novembre 2020 susvisé est abrogé.

Article 2 : Pour la commune de Castelnau-le-Lez sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

Liste : Pour réunir Pour réussir	
Titulaires :	Suppléant(e)s :
Marthe JEREZ	Bruno ROUDIER
François BROTHIER	Nathalie MARLIER
Anne LE LANCHON	Laurent PRADIER

Liste : Ensemble pour Castelnau	
Titulaires :	Suppléant(e)s :
Hugues FERRAND	Carine BARBIER
Jacques BURGUIERRE	Cécile NEGRIER

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture, et le maire de la commune de Castelnau-le-Lez, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet



Elisa BASSO